



Flash juridique

CONTRAT DE TRAVAIL



LA RÉFORME DE L'APPRENTISSAGE

Bonjour Tom, j'ai entendu parler d'un « plan apprentissage » présenté par le Gouvernement, as-tu plus d'informations sur ce sujet?

Bonjour Chris,

En effet, ce plan a été présenté le 4 juin 2020 à la suite d'une réunion entre le Gouvernement et les partenaires sociaux. Il a été ainsi annoncé le déblocage d'un budget supérieur à 1 Milliard d'euros pour la réalisation de ce plan articulé autour de quatre mesures principales.

Je vais te détailler ces quatre mesures mais il faut savoir que ce plan soit officiellement publié au Journal Officiel pour qu'il produise effet. A ce jour, tout ce que je te dirai est donc encore conditionnel.

Je note que tout est encore au stade de projet mais je suis très curieuse de connaître ces quatre mesures.

Je vais donc te les détailler en commençant par le point concernant les entreprises avant de me focaliser sur les points spécifiques aux apprentis.

En ce qui concerne les entreprises, le Gouvernement entend prévoir des aides destinées à favoriser le recours à l'apprentissage :

- **De 5000 euros** pour les mineurs ;
- **Et de 8000 euros** pour les majeurs.

Ces aides concernent les embauches de personnes titulaires de CAP et de licence professionnelle.

Elles seront effectives à compter du **1er juillet 2020 jusqu'au 28 février 2021**.

Enfin, elles seront **sans condition** pour les entreprises de **moins de 250 salariés**. Au-delà de ce seuil, ces aides seront accordées **sous condition** d'atteinte d'un objectif **d'au moins 5% d'alternants d'ici 2021**.



Donc les entreprises seraient incitées à recourir à l'apprentissage. Et ce plan a donc également prévu des dispositions pour les apprentis ?

Oui le gouvernement a également pensé aux apprentis dans le cadre des trois autres mesures du plan.

*Tout s'abord, le temps alloué pour trouver un stage serait augmenté => Les apprentis auront donc **6 mois** pour trouver un stage **contre 3 aujourd'hui**.*

Un apprenti qui s'inscrit à un CFA au mois de septembre aura donc jusqu'au 28 février pour trouver une entreprise.

Parallèlement, le Gouvernement prévoit que tous les apprentis de France seront dotés par l'Etat d'un ordinateur portable.

Enfin, il est prévu que chaque jeune formulant un vœu sur « Parcoursup » pour aller en apprentissage se verra offrir au moins une offre d'apprentissage.



Je te remercie Tom pour ces précieuses informations et je pourrai répondre aux questions qu'on me pose sur ce sujet.

Avec plaisir.

Pour information, ce plan est encore en cours de discussion et s'inscrit dans une démarche de la Ministre du travail de construire un plan de relance de la formation professionnelle en cohérence avec le plan de relance économique.

Les deux Ministères travaillent donc de concert sur ce sujet et les deux plans de relance devraient être présentés au même moment.

